

AP-2022-020



Extrait du registre des Arrêtes du Président

AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE - OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

Le Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, modifiée, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu le décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération du 28 mai 2021,

Vu l'arrêté conjoint de la Préfecture du Lot-et-Garonne et du Département de Lot-et-Garonne n°47-2020-03-04-001 du 4 mars 2020 portant approbation du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage 2020-2025,

Considérant le besoin en stationnements supplémentaires pendant la période du festival Garorock, il est nécessaire de modifier exceptionnellement la destination d'occupation de l'aire de grand passage, située chemin de Cazaux à Marmande. En effet, ce terrain est ouvert annuellement du 1^{er} mai au 30 septembre spécifiquement pour les grands passages. Or, afin d'anticiper une éventuelle affluence de véhicules de festivaliers qui ne pourrait être satisfaite par les sites de stationnements habituels, il est nécessaire d'affecter l'aire de grand passage du jeudi 30 juin au 4 juillet 2022 en parking de réserve.

ARRÊTE

Article 1 L'aire de grand passage située sur la commune de Marmande est exceptionnellement affectée en parking de réserve pour le stationnement des festivaliers de l'évènement Garorock, en cas d'affluence de véhicules ne pouvant être absorbée par les sites de stationnements habituels.

Article 2 Cet usage spécifique est limité entre le jeudi 30 juin et le lundi 4 juillet 2022,

Article 3 Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté

Article 4 Le présent arrêté sera affiché au siège de Val de Garonne Agglomération, à la mairie de Marmande et sur le site de l'aire de grand passage, situé Chemin de Cazaux à Marmande.

Publication et affichage le :
18 avril 2022

Fait à Marmande le 06 avril 2022

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération,